

GERALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 19 novembre 2018 N°489

Gérald Darmanin félicite les agents de la douane judiciaire de Lyon pour l'aboutissement d'une enquête sur un cas de fraude à la TVA

Gérald Darmanin félicite les agents du service national des douanes judiciaires de Lyon (SNDJ) pour l'aboutissement d'une enquête que leur a confié le Procureur de la République Financier. Il s'agit d'une vaste affaire d'escroquerie à la TVA concernant des ventes de véhicules d'occasion sur Internet.

Au total, 707 voitures vendues à des particuliers sont concernées, pour un montant de fraude triangulaire à la TVA atteignant potentiellement 5,5 millions d'euros. A ce stade, 663 000 euros d'avoirs criminels (numéraire et biens immobiliers) ont été saisis en France et en Espagne à la requête du parquet national financier (PNF).

Le PNF a renvoyé les mis en cause devant le tribunal correctionnel de Paris. Leur procès débute aujourd'hui devant la 32^{ème} chambre.

A la suite d'une dénonciation en 2015 de la direction nationale des enquêtes fiscales, le PNF a saisi le SNDJ pour enquêter sur une société lyonnaise soupçonnée d'avoir mis en place, au moins depuis 2012, une escroquerie à la TVA via une chaîne de fausses factures de véhicules entre l'Allemagne, la Roumanie ou la Slovaquie, puis la France. L'enquête menée par la douane judicaire a permis d'identifier le schéma frauduleux suivant : le fournisseur allemand vendait HT via des négociants des véhicules d'occasion à des sociétés écran basées en Roumanie ou en Slovaquie qui refacturaient les voitures aux particuliers français en optant abusivement pour un régime fiscal permettant de ne pas payer la TVA sur le véhicule.

Les voitures achetées étaient acheminées depuis l'Allemagne directement jusqu'aux particuliers ou à la société organisatrice du réseau en France.

La TVA normalement due sur ces voitures n'était donc jamais acquittée à l'État français. Le bénéfice pour l'organisateur du réseau atteignait en moyenne 6 200 euros par véhicule.

Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics, a déclaré : « Je me réjouis de l'aboutissement de cette enquête menée par la douane judiciaire sous la direction du Parquet National Financier. Elle met un terme à une escroquerie qui représente un important préjudice pour l'État, et désorganisait également le secteur de la vente automobile d'occasion. Le non acquittement de la TVA permettait en effet à l'organisation criminelle de proposer des prix à la vente défiant toute concurrence tout en se ménageant de confortables bénéfices. »

En 2017, 51 organisations criminelles ont été démantelées par la douane judiciaire.

Contact presse :

| Cabinet de Gérald DARMANIN | 01 53 18 45 03 | presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr |
|----------------------------|----------------|---------------------------------------|
| Douane | 01 57 53 41 03 | presse@douane.finances.gouv.fr |
| Douane judiciaire | 09 70 28 21 56 | |
| Parquet national financier | 01 44 32 99 68 | celine.clement-petremann@justice.fr |

